



Discipline Attelage

Directive pour les entraînements 2022

Annexe n° 3 à la convention des cadres attelage 2022

1. Principes

Le concept des entraînements, qui a été adapté en 2020 sur la base de l'expérience acquise ces dernières années, sera poursuivi en 2022 avec quelques modifications.

Le meneur est en principe responsable de son entraînement.

Il y aura des jours de repérage pour le cadre Elite, ceux-ci sont obligatoires pour les meneurs du cadre.

Les meneurs des cadres ont droit à une aide financière pour 4 jours d'entraînements. Ils reçoivent 300 francs par jour et organisent eux-mêmes leurs entraînements. Ils peuvent s'organiser entre eux et ainsi accumuler les fonds. Les fonds sont disponibles si un formulaire de demande avec engagement de l'entraîneur est soumis au Responsable des cadres. Le Responsable des cadres a le droit d'assister aux entraînements.

Les cadres Perspectives ont un maximum de quatre jours d'entraînement. Les dates et les entraîneurs sont déterminés par le directoire de la discipline Attelage.

Pour les meneurs sélectionnés pour une CM, un entraînement spécial CM de 2 jours maximum sera effectué. Les attelages à quatre sont soutenus par deux indemnités journalières supplémentaires. Le nombre de jours dépend des possibilités financières du directoire.

2. Entraînements des cadres

2.1. Attelage à 1 cheval

Responsable du cadre : Marco Bryner

Cadre Elite :

27 mars 2022, jour de repérage 1

CS Berne, jour de repérage 2

Entraînement CM : 3/4 septembre 2022 à Berne

Cadre Perspective :

Jours de repérage : Concours Frauenfeld 3/4 juin 2022

et Championnat Suisse du 11 au 14 août 2022 à Berne

Entraînements : Temps et lieu jusqu'à fin février

2.2. Attelage à 2 chevaux

Responsable du cadre : Marco Bryner

Cadre Elite :

27 mars 2022, jour de repérage 1

Cadre Perspective :

Jours de repérage : Concours Berne 20-24 avril 2022

et Championnat Suisse Orbe 11 au 14 août 2022 à Berne

Entraînements : Temps et lieu jusqu'à fin février

2.3. Attelage à 4 chevaux

Responsable du cadre : Muriel Federici

Cadre Elite :

26 mars 2022, jour de repérage 1

CS Berne, jour de repérage 2

CM entraînement : deux indemnités journalières supplémentaires

Cadre Perspective :

Jours de repérage : Concours Berne 20-24 avril 2022

et Championnat Suisse 11 au 14 août 2022 à Berne

Entraînements : Temps et lieu jusqu'à fin février



2.4. Poneys attelage à 1, à 2, à 4

Responsable du cadre : Marjorie Magnin

26 mars 2022, jour de repérage 1

Cadre Perspective :

Jours de repérage : Concours Berne 20-24 avril 2022

et Championnat Suisse 11 au 14 août 2022 à Berne

Entraînement : Temps et lieu jusqu'à fin février

2.5. Jeunesse

Responsable du cadre : Cédric Scherrer

Selon un concept séparé.

3. Contribution financière pour les entraînements selon chiffre 2.1 – 2.4

Les frais suivants sont pris en charge :

- Coûts des officiels de la FSSE (jours de repérage) et les entraîneurs externes (cadre Perspective)
- Coûts des infrastructures d'entraînement (cadre Perspective)

Coût des écuries **seulement** si l'entraînement dure plusieurs jours,
maximum : attelage à 1 : une place ; attelage à 2 : 3 places, attelage à 4 : 5 places

4. Non-participation à l'entraînement (cadre Perspective)

L'infrastructure et les terrains d'entraînement doivent être réservés à l'avance. Si quelqu'un ne participe pas à un entraînement, quelle qu'en soit la raison, et qu'il ne se désiste pas à temps par écrit auprès du responsable des cadres, c'est-à-dire immédiatement après réception des données, les frais facturés pour l'infrastructure (boxes / terrain) seront répercutés sur le meneur.